Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260205-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 29/01/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

N° d'ordre : 20260205

Objet : Subvention pour voyages pédagogiques écoles

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 4 février à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. BOUTRON Romain
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
Mme JOUET Chrystelle
M. LE MAITRE François
Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie

Secrétaire de Séance :
M. RAULT Patrick

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de délibérer sur le soutien financier apporté par la municipalité dans le cadre de voyages pédagogiques organisés par les écoles du territoire de Plémet.

Mme le Maire propose de reconduire le montant de 30 € par élève domicilié à Plémet par an participant à un voyage pédagogique organisé par les écoles de la Commune.

Cette subvention sera versée sur justificatif de la liste des participants après la réalisation du voyage.

Mme le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 21	Pouvoir : 2	Total : 23
Voix pour : 23	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260205-DE

Article 1 : De reconduire l'aide financière de 30 € par enfant domicilié sur le territoire de PLEMET – par an et participant à un voyage pédagogique organisé par une des écoles de la Commune.

Article 2 : De dire que cette subvention sera versée sur justifcatif de la liste des participants après la réalisation du voyage.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
Mme Chantal NEVO	**M. Patrick RAULT**